

Communiqué de presse

Services à la personne / Seniors / Santé / Partenariat : **Le réseau de services à la personne Age d'Or Services signe un partenariat avec la Centrale Des Opticiens pour le service ALLOPTICIEN, 1^{er} service national de demande d'intervention d'un opticien sur site**

Troyes, le 16 avril 2015 - En décembre dernier, la Centrale des Opticiens (CDO) lançait le service ALLOPTICIEN, qui permet aux professionnels du secteur médico-social de demander l'intervention, directement en EHPAD ou à domicile, d'un opticien disponible pour équiper des personnes en perte d'autonomie.

Le réseau Age d'Or Services, premier réseau privé de services à la personne, vient de signer un partenariat avec la CDO dans le cadre de ce service. Les intervenants du réseau auront pour mission d'accompagner chez leur ophtalmologiste les personnes en situation de dépendance ne disposant pas d'une ordonnance de moins de 3 ans, nécessaire pour délivrer un équipement optique, afin que puisse ensuite leur être proposé un équipement adapté à leurs besoins.

ALLOPTICIEN, comment ça marche ?

Le service ALLOPTICIEN s'adresse aux acteurs du secteur médico-social, et plus particulièrement aux représentants d'EHPAD ou d'organismes d'aide à la personne, professionnels de la dépendance ayant en charge des personnes qui ne peuvent se déplacer chez un opticien, alors qu'ils ont besoin d'un équipement d'optique. Ce service permet à ces professionnels, **via un numéro Azur dédié (0810 90 24 33)** ou via **le site Allopticien.fr**, de formuler une demande d'intervention d'un opticien disponible, qui viendra ensuite, en maison de retraite ou à domicile, réaliser cet équipement.

Ainsi, après s'être identifié, le professionnel précise différentes informations relatives à la personne à équiper (état civil, morphologie, ordonnance dédiée en cours de validité ou non, précisions sur les besoins spécifiques etc). L'aidant soumet ensuite sa demande d'intervention, reçoit un email de confirmation et, sous 48 heures, un email d'identification de l'opticien disponible.



PERSONNE À ÉQUIPER

PRÉNOM*

NOM*

AGE*

SEXE*

MASCULIN

FÉMININ

MORPHOLOGIE DU VISAGE*

PETITE

MOYENNE

GRANDE

LA PERSONNE DISPOSE-T-ELLE D'UNE ORDONNANCE ?

OUI NON

NOM DE LA MUTUELLE:

Important. Une ordonnance de moins de 3 ans est nécessaire pour délivrer un équipement optique. En l'absence d'une ordonnance valide, notre opticien se chargera d'en faire délivrer une, par un professionnel de santé compétent.

« Le lancement de ALLOPTICIEN, porté par le 1er réseau d'opticiens indépendants en France, nécessitait de trouver des partenaires leaders sur leur métier pour faire connaître ce service inédit. Le réseau d'agences Age d'Or Services, présent en métropole comme dans les DOM/TOM, nous est apparu comme un partenaire naturel... et complémentaire, par exemple pour accompagner les patients chez leur ophtalmologiste. », précise Fabrice Masson, Directeur de la Centrale des Opticiens.

Le rôle du réseau Age d'Or Services dans ce cadre

Que l'on souhaite changer de verres et/ou de monture, la délivrance d'un nouvel équipement optique nécessite, au préalable, de disposer d'une ordonnance en cours de validité, donc datant de moins de 3 ans.

Mais si les personnes en perte d'autonomie ont des difficultés à se rendre dans un magasin d'optique, il leur est également difficile de se déplacer chez un ophtalmologiste pour obtenir une ordonnance adaptée à leurs besoins... Or ces derniers, contrairement aux opticiens, ne se déplacent pas sur site. C'est pour répondre à cette problématique que la Centrale des Opticiens s'est associée au réseau de services à la personne Age d'Or Services, dans le cadre d'un partenariat dédié au service ALLOPTICIEN.

Valable sur toute la France, ce partenariat permet aux personnes en situation de dépendance de pouvoir être accompagnées, depuis leur EHPAD ou leur domicile, chez leur ophtalmologiste. Ainsi, lorsque le professionnel médico-social aura indiqué, lors de la demande d'intervention, que le patient ne dispose pas d'une ordonnance valide, l'opticien disponible pour cette intervention pourra lui proposer de prendre contact directement avec le **réseau Age d'Or Services**, via le **0810 053 400**, afin de permettre la mise en place d'une prestation d'accompagnement véhiculé dédiée. Considéré comme une prestation de service à la personne, cet accompagnement permettra aux clients de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt égal à 50% du montant des sommes versées (selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts).

« Nous sommes fiers de voir le réseau Age d'Or Services associé, dans le cadre de ce partenariat, à cette belle initiative qu'est ALLOPTICIEN. Au quotidien, nos franchisés et leurs équipes ont à cœur de faciliter le maintien à domicile de personnes âgées, en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Aussi, cette prestation d'accompagnement nous a semblé naturellement en phase avec notre vocation et nos valeurs, et nous permet de répondre encore plus spécifiquement aux besoins de ces personnes fragiles. », complète Philippe Souquières, Directeur Développement Réseau de L'Age d'Or Expansion, franchiseur du réseau Age d'Or Services.

A propos de la Centrale des Opticiens (CDO) :

Créée en 1979, la Centrale des Opticiens est le premier groupement d'opticiens indépendants. Avec 2 100 points de vente, sa couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM) lui permet de développer des services tels que ALLOPTICIEN. La CDO assure gracieusement un rôle de centrale de référencement et de paiement en permettant à ses adhérents d'accéder à des conditions d'achats compétitives. Elle met également à leur disposition, différents services : communication, formation, assurances, conseils informatiques, assistance juridique...etc. En 2014, le montant des achats transitant par la CDO s'est élevé à plus de 200 millions d'euros hors taxes. Son département audioprothèse (Centrale des Audioprothésistes) qui compte 475 centres en France, est également le leader des groupements d'audioprothésistes indépendants.

A propos d'Age d'Or Services :

Informations générales :

Création du réseau et de son franchiseur L'Age d'Or Expansion le 6 juin 1991.

L'Age d'Or Expansion est filiale de CNP Assurances depuis 2001. 180 implantations en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Membre de la Fédération Française de la Franchise (FFF) et de la Fédération des Réseaux Européens de Partenariat et de Franchise (IREF).

Noms des dirigeants :

Magaly SIMEON : présidente

Franck CHAPEL : directeur général

Services proposés : aide à domicile, accompagnement, petit jardinage, petit bricolage, livraison à domicile, portage de repas, installation d'appareil de téléassistance (en partenariat avec un téléassiste).

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.agedorservices.com

Contacts Presse :

DELVAL RP

Laurence Delval

laurence.delvalrp@gmail.com

06 82 52 98 47

AGE D'OR SERVICES

Aurélije Jeangérard

aurelie.jeangerard@agedor.fr

06 79 74 34 43

CDO

Christine Racon

christine.racon@cdo.fr

01 42 46 62 94